ACh/LE

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 26 MARS 2021

L'an **deux mille vingt et un,** le **vendredi vingt-six mars,** à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es **:**
Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Grégoric **FAUCON**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Josette **BELLOQ**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC,** Jeoffrey **RUIZ,** Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE,** Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Marouane **ACHRIT** Céline **BOUTE**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :
Yasmina **BOULTAM** (*procuration Jean TOUZEAU*), Jannick **MORA** (*procuration Josette BELLOQ*), Claude **DAMBRINE** (*procuration* Stéphane PÉRÈS DIT PEREY), Marie-José **SALLABER** (*procuration Sylvie JUQUIN*), Gemma **DUFFAU** (*procuration Jeoffrey RUIZ*), Levent **OZKAN** *(procuration Vincent COSTE).*

Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35

N° 2021/26.03/05

RENOUVELLEMENT URBAIN CARRIET 2
FABRIQUE DE CARRIET (MAISON DU PROJET) :
MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT
CONVENTION 2021/2022 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur CAMARINHA FÉLIX Valdemar est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, adjoint délégué au projet de ville, politique de la ville et à l'urbanisme, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

La Maison du projet appelée **Fabrique de Carriet** a été installée et sera ouverte au public dans le quartier de Carriet à partir du mercredi 3 mars 2021, les mercredis de 16h à 18h30 (sauf en période de couvre-feu) et les vendredis de 9h à 11h30.

Elle remplit deux fonctions principales indiquées dans la convention précitée :

* la fonction d'information et de lieu ressource sur le projet de renouvellement urbain du quartier de Carriet ;

* la fonction de soutien aux initiatives citoyennes et à l'animation du quartier.

Ces deux fonctions sont intégrées au même niveau dans la Fabrique de Carriet, d'où le choix d'un portage partenarial permettant la mise en réseau et la complémentarité des acteurs œuvrant dans ces différents champs.

A noter ainsi qu'une convention pour l'animation de la Fabrique de Carriet sera validée ultérieurement entre la Ville de Lormont, Bordeaux Métropole, Domofrance et le Centre Social DIDÉE. Elle s'appuiera sur un programme d'animations à définir entre les parties prenantes.

En attendant cette seconde convention, la mise en place et le fonctionnement de la Fabrique de Carriet sont régis par une première convention de partenariat entre la Ville de Lormont, Domofrance et le Centre Social DIDÉE.

La Fabrique de Carriet est installée dans les locaux du Centre Social DIDÉE, sis 4 rue Jacques Thibault à Lormont. La convention pour la mise en place et le fonctionnement de la Fabrique de Carriet, objet de la présente délibération, constitue donc un engagement partenarial entre la Ville de Lormont, Domofrance et le Centre Social DIDÉE, qui indique également les participations financières des parties.

Les trois partenaires précités souhaitent donc s'engager dans cette convention pour la période 2021-2022.

Concernant les dépenses de fonctionnement, cette convention précise les engagements de chacun, à savoir :

La Ville de Lormont s'engage à :

* co-financer la conception/réalisation de l'habillage extérieur de la Fabrique de Carriet, sur la façade du local de DIDÉE ;

* co-financer la conception/réalisation de supports de communication fixes et temporaires sur le projet de renouvellement urbain ;

* co-financer l'équipement de la Fabrique de Carriet (ordinateur, vidéoprojecteur, téléviseur, …) ;

* financer le poste d'animateur de la Fabrique de Carriet. Les missions de l'animateur couvrent l'ensemble du périmètre du projet de renouvellement urbain Carriet, son temps de présence sera à minima de deux fois 2h30 (les créneaux d'ouverture de la Fabrique de Carriet pourront varier et augmenter) et il a pour mission la coordination des partenaires et le fonctionnement du lieu.

Domofrance s'engage, notamment via les abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à :

* co-financer la conception/réalisation de l'habillage extérieur de la Fabrique de Carriet, sur la façade du local de DIDÉE ;

* co-financer la réalisation de supports de communication fixes et temporaires sur le projet de renouvellement urbain ;

* co-financer l'équipement de la Fabrique de Carriet (ordinateur, vidéoprojecteur, téléviseur, …).

DIDÉE s'engage à :

* accueillir à titre gracieux la Fabrique de Carriet ;

* prendre en charge la connexion internet et les fluides (eau et électricité) nécessaires au fonctionnement de la Fabrique de Carriet.

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération.

Ce dossier a été examiné lors de la commission Ville durable du 18 mars 2021.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
Vu la convention cadre du contrat de ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain de Carriet de disposer pendant toute la durée de l'opération d'un lieu ressource sur le quartier appelé «Fabrique de Carriet» et d'en répartir les coûts de mise en place et de fonctionnement entre les parties prenantes de ladite convention selon les modalités proposées ;

DÉCIDE

Article 1 :
d'approuver le projet de convention et son volet budgétaire.

Article 2 :
d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention et tout document élaboré en application de celle-ci.

VOTE :

POUR :
29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
ABSTENTION :
1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :
** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 29 mars 2021
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,
Jean TOUZEAU